



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 31-26

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Absent : 1

Absent excusé : 1

Absents excusés représentés : 2

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation du Conseil : 16 juin 2026

Présents : Geneviève ALBOUY, Éric AUTHIÉ, Pierre-Antoine CLANET, Sébastien MOUNIÉ, Stéphanie SAINT LÉGER, Denis SALLES, Julie SALLES,

Absents excusés : Olivier LAFITTE, pouvoir donné à Stéphanie SAINT LÉGER ; Marion FIANCETTE, pouvoir donné à Julie SALLES, Lionel VERGNENEGRE,

Absente : Pascale SOQUET

Secrétaire de séance : Pierre-Antoine CLANET

Objet : Création d'une tarification pour les jeunes au Point d'Accueil Jeunes (PAJ) - camping

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**, le **dimanche 21 juin**, à 9h le conseil municipal de la commune de **MONTSEGUR** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien MOUNIÉ, Maire de Montségur.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Des groupes de jeunes demandent régulièrement de pouvoir camper sur l'espace du PAJ, des groupes de scouts, de scolaires, ... Il est demandé régulièrement s'il existe des tarifs pour ces groupes ou pour les jeunes. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur une tarification spécifique qui puisse promouvoir la fréquentation du point d'accueil jeunes par les jeunes et ainsi promouvoir des activités de pleine nature et la découverte du site de Montségur par des familles ou des groupes. Il est rappelé que l'emplacement de la tente pour les enfants de moins de 6 ans est gratuit.

Le Conseil Municipal **à l'unanimité** des membres présents, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu ensemble :

1. Approuve la création d'une tarification réduite pour les jeunes jusqu'à 16 ans :

- **Tarif pour une nuit avec une douche pour un enfant jusqu'à 16 ans : 3.00 €**

2. confirme le maintien du prix des jetons de douche :

- **Prix unitaire du jeton de douche : 2.00 € par enfant ou adulte. (prix de fabrication du jeton)**

3. Demande que :

- Les nouveaux tarifs entrent en vigueur à compter du **22/06/2026**.
- Les nouveaux tarifs soient affichés à l'entrée du PAJ et des installations concernées, ainsi que sur le site internet de la commune, au musée et chez les commerçants.

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jour, mois, an, susdits.



REÇU LE :

25 JUIN 2026

SGCD FOIX

**Le Maire,
Sébastien MOUNIÉ**